

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°23-063

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 22 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	19/09/2023
En exercice : 23	Date d'affichage :	19/09/2023
Présents : 18		
Votants : 20		

**Présents** : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - DELWAL Jean-Luc - GACHET Roger - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis - RIZZON Bruno

Mmes BOIVINEAU Myriam - GAZET Véronique - JABOUILLE Martine - JALLIFFIER-VERNE Christelle - LEGRAND Alexandra - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - PEREZ Stéphanie

**Excusés** :

MM. Rémi MANENTI - Nicolas BIBOLLET  
Mme Josyane BAZIN - Claire COMBET - Marie GENON

A été nommé secrétaire de séance : Denis RICHARD



**Objet** : Demande de subvention au titre du FDEC année 2024 pour des travaux d'aménagement et de sécurisation du quartier entre deux ponts et du trajet entre le Pont de l'Arc et le passage sous voies SNCF- Report du dossier déjà déposé et non subventionné au titre du programme 2023

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune avait déposé en 2023 un dossier de demande de subvention au titre du FDEC afin d'aménager et de sécuriser le quartier Entre Deux Ponts et en particulier du trajet entre le Pont de l'Arc et le passage sous voie SNCF.

Il précise que ce dossier n'a pu être subventionné en 2023.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de redéposer ce même dossier au titre du programme 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des personnes présentes et représentées :



- **Approuve** le dépôt du dossier de demande de subvention au titre du FDEC afin d'aménager et de sécuriser le quartier Entre Deux Ponts et en particulier du trajet entre le Pont de l'Arc et le passage sous voie SNCF,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le secrétaire de séance

Denis RICHARD



Le Maire,

Henri GENON